

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES APLI ET EMB

Les militants de l'APLI sont toujours transparents, au cours de l'AG d'Ille et Vilaine, ils ont annoncé 722 adhérents pour 2013. Boris Gondouin, le tonique producteur de la Meuse est le nouveau président des producteurs de lait indépendants. Intervenant, André Pfmilin, ancien ingénieur de l'Élevage, s'est dit inquiet pour le proche avenir de la filière laitière qui devrait revivre début 2015 les graves difficultés de l'année 2009. Pour lui, les éleveurs doivent s'orienter vers des systèmes plus herbagers, plus économes et autonomes avec des vaches plus rustiques et du lait mieux valorisé. Votre avenir dépend d'abord de vous, des choix opérés sur votre exploitation, a-t-il martelé. Aurélie Trouvé, économiste à AgroParisTech, a assuré qu'au-delà de 150 vaches, l'élevage ne devient plus très rentable. La rentabilité passe par la recherche de coût de la main d'œuvre à bon marché. Tel est le cas des mexicains embauchés en Californie payés 4 euros/heure ou des travailleurs détachés européens 30 % moins chers que la norme. Pour la chercheuse, les modèles économiques utilisés par les institutions sont faux car il n'y a pas de concurrence parfaite. Elle a révélé que la Commission avait proposé une enveloppe annuelle, hors budget PAC, de 500 millions € pour les secteurs en crise. Or, cette enveloppe qui aurait pu se cumuler d'une année sur l'autre en cas de non utilisation a été refusée par le Conseil de l'Europe. Quant à la régulation de la production laitière discutée au sein de l'UE il y a quelques années, elle estime que ni Barnier, ni Le Maire, ne l'ont vraiment soutenue. Pour elle, l'accord euro-américain est un leurre pour le secteur laitier qui n'a rien à y gagner. En effet, l'UE se protège actuellement avec des droits de douane bien plus élevés que les droits de douane américains. 40% côté UE contre 20 % côté USA. L'accord prévoyant la diminution de 95 % de ces droits de douane, les producteurs européens peuvent donc s'attendre à une sévère concurrence de produits laitiers nord-américains...

Au cours de l'AG de l'EMB qui réunit actuellement 14 pays européens prônant une régulation à l'échelle de l'Union avec un système de bonus malus pour chaque producteur en cas de surproduction, il a été rappelé que le député européen Michel Dantin s'est toujours montré en faveur d'une régulation (bravo à ce courageux élu). Les prix s'effondrent actuellement en Europe, 18-22 centimes du litre en Lituanie et 27 cts en Lettonie pour lesquels l'embargo russe est particulièrement préjudiciable. L'Allemagne se situe à 35-36 centimes pour des coûts de production largement supérieurs à 40 centimes. Danemark et Pays-Bas sont à 33-34 centimes. L'Italie se porte mieux à 37-38 centimes. Signe que le marché mondial va se dégrader, la Belgique surtout exportatrice paie à ses producteurs aux alentours de 30 centimes mais s'attend à une chute à 25 centimes voire autour de 20 centimes début 2015...

MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES : UN SCOOP

10 ans, cela fait 10 ans que l'association Audace se bat contre le décret français de 2005 qui verrouille le marché du médicament vétérinaire. Après avoir entendu les arguments de l'association dans un premier temps, la Commission européenne a penché du côté du législateur français. Audace dépose alors des plaintes et la Commission ne bronche pas ou plutôt classe ces plaintes. Le médiateur reconnaît alors la position défendue par Audace...

Le 10 septembre dernier, la Commission change radicalement de ton. Elle publie une proposition de règlement du Conseil et du Parlement européen qui dit en substance qu'un éleveur français peut se faire délivrer en Espagne ou dans un autre Etat membre les médicaments vétérinaires qui lui ont été prescrits par un vétérinaire français !

Le 13 novembre dernier : le Sénat rend son avis sur la proposition sans émettre la moindre objection contre les dispositions défendues jusqu'alors par l'association Audace. Mieux, le Sénat reconnaît que les médicaments vétérinaires doivent pouvoir circuler librement et ne doivent pas subir de distorsions réglementaires...

Entre temps, le 5 novembre, la Commission classe 2 plaintes d'Audace. Pourquoi ce chassé croisé ? Les services de la Commission en charge du traitement des plaintes n'ont pas accès aux travaux préparatoires des actes législatifs. On croit rêver devant un tel manque de coordination !

Alors, l'audience de la Cour d'appel de Pau du 20 novembre et son arrêt attendu pour le 15 janvier 2015 risquent donc d'être anecdotiques. Retenu par ailleurs, Argos a compris, grâce aux témoignages de participants à l'audience, que Daniel Roques, président d'Audace, a encore une fois été la cible du procureur qui a réclamé à son égard des peines multipliées par 2 par rapport à celles du TGI de Bayonne. Quant aux éleveurs, des peines minimales ont été demandées. A suivre...

PS : Ne manquant pas d'air, le président de la FDSEA 64 a déclaré à **LA REPUBLIQUE DES PYRÉNÉES 21/11/14** que son syndicat avait mis le dossier des médicaments vétérinaires sur le tapis dès 2004...

ARGOS... Tél. : 02 41 73 01 34 - Portable : 07 71 05 04 70

e-mail : ARGOS.Laluc@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Guy Laluc
Conception et impression : SETIG Palussière
CPPAP : 1015T87176 - Reproduction interdite.

Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à ARGOS Communication Agricole, au prix de 60 € les 11 numéros.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Je joins un chèque à l'ordre de

Argos Communication Agricole

Espace Performance - 42 avenue du Lac de Maine - 49000 Angers

PS : un justificatif vous sera envoyé.